

DATE DE CONVOCATION :

Le 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

PROCURATIONS : 2

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-26

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LARIOL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Cyril BRUZZESE – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Marie-Christine ROSTAING – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Laurent BROSELIN – Magalie AÏDI

Avaient donné procuration : Messieurs Philippe MEYNIER (pouvoir à Jérémie VIAL) - Mathias LAUNEY (pouvoir à Sébastien MECHAIN)

Étaient absents excusés : néant

Monsieur Michaël DUCHAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir.

Par délibération n°2020-176, le Conseil communautaire d'Entre Bièvre et Rhône a fixé la composition de la CLECT avec un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2020-176 du Conseil communautaire d'Entre Bièvre et Rhône,

Considérant qu'il convient de désigner, pour la Ville de Beaurepaire, un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Désigne les deux délégués de la commune de Beaurepaire à la CLECT :

-Délégué titulaire : Yannick PAQUE

-Délégué suppléant : Jérémie VIAL

-Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Yannick PAQUE

